



Commission élargie SCoT

16/10/2023 à Carbonne

Relevé de décisions

Présents :

A.AKA, G. CAPBLANQUET, T. BONCOURRE, B. HO, P. CAVALIERI D'ORO, M. CAZARRE, S. WAWRZYNIAK, N. ESTANG, F. MUNOZ, J-L REMI, B. TISSEIRE, D. MARQUET, R. LORMIERES, C. FAVRE (HGI), C. ETIENNE (PST), G. FASENTIEUX (PST).

Excusés :

P. VIEL, B. BOYER, C. GABRIEL, P. LONG, C. HOAREAU, C. SILLITTO (PST), E. RUIZ (Planification EnR)

Pièce jointe : présentation projetée

Rappel de l'ordre du jour :

I Avis sur le projet de PADD du PLU de Grépiac

II Présentation des travaux sur la Trame verte et bleue

III Calendrier SCoT à venir et point sur la concertation

Contexte :

L'analyse de la compatibilité au SCoT du PLU de Grépiac est présentée en présence d'un élu de la commune, membre de la commission SCoT. Des explications et remarques sont ainsi faites durant la présentation par la commune et les membres de la commission. Les avis sont ensuite proposés et discutés afin de rendre un avis (en l'absence des élus de la commune).

Synthèse des échanges (non exhaustive) :

I Avis sur le projet de PADD du PLU de Grépiac

La commune de Grépiac propose des surfaces de consommation foncière plus importante que celles qui sont indiquées par le portail de l'artificialisation des sols basées sur les permis constatés sur la commune.

Une remarque proposée sur le faible écart projeté en matière d'augmentation de population proposée au sein du centre-bourg et celle proposée au sein de la partie sud de la commune n'est pas retenue. En effet, il apparaît que l'effort de plus de 10% de réajustement de l'augmentation de population est déjà un effort de recentrage sur le centre-bourg assez important.

Les autres remarques et observations proposées sont retenues par la commission.

II Présentation des travaux sur la Trame verte et bleue

- La proposition de protection de 30% de territoire dont 10% en protection stricte répond aux enjeux posés par la stratégie nationale des aires protégées. Cependant, la mise en œuvre de ces objectifs devra être précisée au regard des données cartographiques recueillies.
- La loi sur l'eau implique une mise en œuvre plus stricte de la protection des zones humides.
- Il est indiqué que la proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables tel que demandé aux communes d'ici la fin d'année, permettra aux communes de proposer également des zones d'exclusion. Aujourd'hui, les conditions de mise en application de ces zones d'exclusions ne sont pas connues.

- Diapositive 21 (possibilités discutables dans les zones actuelles : aménagements hydrauliques, production énergie, aménagement d'exploitation de ressources forestières...) : il convient de faire attention aux exclusions proposées, leur mise en œuvre stricte ne doit pas risquer de conduire à des risques accrus (rénovations nécessaires...).
- Diapositive 24 (Encadrement des gravières selon leurs enjeux écologiques et impacts cumulés): il conviendra de prendre en compte l'évolution de gestion des carrières (moins profondes notamment), ce qui peut conduire à des différences quant à l'impact sur l'environnement.
- Diapositive 23 « Créer une surface « paysages bocagers » » Il est proposé une nouvelle strate (sous forme de patatoïde non précis), où le développement des haies est préconisé, notamment en vertu des enjeux qui pourraient ainsi être limités tels que inondation, coulées de boues,...
- Diapositive 25 (LES CORRIDORS ECOLOGIQUES VERTS) : il est proposé que les règles proposées soient précisées (dimensions de protection, type de protection) mais adaptées au contexte du milieu (ex : milieux ouverts traités différemment que les zones forestières ou les haies). Il convient également de prendre en compte le travail de la Fédération de chasse sur les ruptures de continuités écologiques constatées.

III Calendrier SCoT à venir et point sur la concertation

- A noter la prochaine réunion de restitution des échanges et avis recueillis par les communes qui est prévue le 9 novembre prochain à 18h à Carbonne. Les élus qui souhaitent y participer sont invités à s'inscrire afin de permettre prévoir la capacité de la salle nécessaire (salle des fêtes ou salle du Conseil de Carbonne).
- Proposé dans le cadre de la commission locale de l'eau de la vallée de la Garonne, le Pays Sud Toulousain a été choisi comme territoire un atelier sur l'eau et le climat sera proposé le 30 novembre prochain au matin afin d'améliorer les connaissances des élus et techniciens du territoire.

Relevé de décisions

- A l'exception d'une remarque proposée, les autres remarques et observations proposées sont retenues par la commission. L'avis sur la compatibilité du PLU de Grépiac au SCoT de 2012 et aux travaux sur la révision est donc favorable avec remarque et observations (voir présentation)
- Les travaux sur la trame verte et bleue seront poursuivis et affinés, au regard notamment de la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées et des travaux réalisés par les partenaires (SMEAG, SMIVAL, Fédération de chasse 31, associations naturalistes. La trame verte et bleue sera ainsi présentée aux partenaires pour avis grâce à une mise en ligne de celle-ci réalisé par HGI.
- Les élus qui souhaitent participer à la réunion de restitution des avis sur l'armature territoriale et la mise en œuvre du ZAN sont invités à s'inscrire à l'adresse scot@payssudtoulousain.fr afin de prévoir la capacité de la salle nécessaire (salle des fêtes ou salle du Conseil de Carbonne).
- Un atelier sur l'eau et le climat, porté par le SMEAG sera proposé aux élus et techniciens du territoire le 30 novembre prochain de 8h45 à 12h30 à la salle des fêtes de Carbonne.

La prochaine réunion de la commission SCoT est prévue le 27 novembre à 18h.